

**Avis 2024-12 du CSRPN Occitanie
sur la méthodologie commune de définition des référentiels faune et flore
pour l'actualisation des listes d'habitats déterminants et à enjeux
dans le cadre de la révision des ZNIEFF marines des régions PACA et Occitanie**

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail connaissance le 17 juin 2024,

Vu le vote électronique du CSRPN du 24 juin au 1^{er} juillet 2024 ;

Cet avis répond à la demande de mise à jour des listes d'habitats déterminants dans le cadre de l'actualisation des ZNIEFF marines d'Occitanie telle que confiée de manière contractuelle au GIS Posidonie le 05 juillet 2023 par la DREAL Occitanie. Le GIS Posidonie effectue également cette actualisation des ZNIEFF marines en région Sud (PACA), travail amorcé depuis 2018 par l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) et l'OSU Pythéas. Il a été demandé au prestataire de travailler sur une méthodologie qui soit commune aux deux régions. Il existe une méthodologie nationale donnant les grandes lignes des critères à retenir pour décider du statut habitat déterminant mais pas la liste des paramètres à évaluer pour chaque critère à l'échelle régionale. Chaque région a développé sa propre méthode en milieu terrestre utilisant des paramètres différents pour chaque critère. Il s'agissait donc de voir comment cela pouvait être projeté de manière unique pour les milieux marins de la façade. Bien que le CSRPN PACA ait émis initialement le souhait d'avoir une méthodologie commune entre le terrestre et le marin, l'analyse des deux milieux selon une grille commune est difficile (voire impossible) notamment en raison du peu de données disponibles en milieu marin (bases incomplètes de données de référence, de cartographie, etc.) par rapport au milieu terrestre. Néanmoins, les milieux lagunaires sont pris en charge dans les ZNIEFF et référentiels terrestres, pour limiter le risque d'incohérence.

Pour rappel, un avis favorable à la méthodologie commune de définition des référentiels faune et flore pour l'actualisation des listes d'espèces déterminantes et remarquables dans le cadre de la révision des ZNIEFF marines des régions PACA et Occitanie a été émis par le CSRPN Occitanie au cours du GT connaissance le 8 décembre 2023.

Le présent avis fait suite à la présentation faite conjointement au GT-Mer du CSRPN Occitanie et du CSRPN PACA le 12 mars 2024 et poursuivie lors de la séance du GT-Connaissance le 17 juin 2024. La méthode proposée par le GIS Posidonie, s'inspire des travaux d'actualisation des habitats terrestres en région Occitanie (Andrieu et Argagnon, 2022) mais également de la méthodologie des ZNIEFF mer mise en œuvre en Occitanie en 2007 (ajout uniquement du critère « menaces et pressions »). Elle repose sur une liste de critères renseignés par des paramètres pour le calcul d'un score indicateur permettant d'attribuer un statut à chaque unité afin de définir une liste d'habitats déterminants et à autres enjeux en se basant sur le cadre méthodologique national (Simian et al., 2009).

Les paramètres qui ont été définis pour établir la méthode d'actualisation du référentiel habitats de la région Sud (PACA) et d'Occitanie sont le fruit d'une discussion collective

avec les membres des CSRPN des deux régions. Le CSRPN PACA a validé le 21 mai 2024 cette méthode.

Les critères nationaux issus de la méthodologie des ZNIEFF marines (Simian et al., 2009) ont été chiffrés par des paramètres (notes) adaptés à l'échelle régionale :

- Critère national de sensibilité : étude du paramètre de vulnérabilité ;
- Critère national d'importance écologique : étude du paramètre de valeur fonctionnelle de l'habitat vis-à-vis des espèces ;
- Critère national de valeur patrimoniale : étude de l'intérêt patrimonial ;
- Critère national de rareté : étude du paramètre de rareté régionale ;
- Autre critère : étude du paramètre de menace /pressions.

Pour chacun des 5 critères, la note varie entre 0 et 3 points. La somme de ces notes est utilisée pour le calcul du score indicateur ZNIEFF :

$$\text{IndicateurZNIEFF} = \frac{\sum \text{notes obtenues}}{\sum \text{Nbr. paramètre} * \text{Scoremax.}} \times 20$$

=> [0-5] (sans statut) ;]5-10] (à enjeux) ;]10-20] (déterminant)

A noter que lorsqu'un habitat est présent sur une liste de référence réglementée à l'échelle européenne ou internationale ou sur une liste de protection à l'échelle nationale, cela attribue le statut « déterminant » automatiquement.

En conclusion, cette méthodologie répond à un besoin d'harmonisation des méthodes entre les deux régions PACA et Occitanie en limitant autant que possible le recours au dire d'expert.

Le CSRPN Occitanie émet donc un avis favorable pour la mise en œuvre de la méthodologie commune d'actualisation de la liste des habitats déterminants et à enjeux telle que proposée par le GIS Posidonie et légèrement amendée lors des réunions d'harmonisation.

À Toulouse, le 2 juillet 2024
La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

